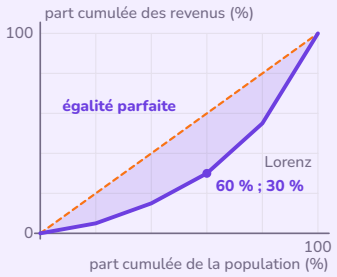
SES · TERMINALE GÉNÉRALE

Inégalités et conceptions de la justice sociale

7 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.



1 L'égalité et ses formes

- Égalité des conditions (Tocqueville) : valeur centrale des sociétés démocratiques ; les inégalités restantes doivent être justifiées.
- Égalité des droits : mêmes droits devant la loi. Égalité des chances : même probabilité d'accès aux positions, quelle que soit l'origine.
- Égalité des situations : écarts réduits de revenus, de patrimoine, de conditions de vie.

2 Rapports interquantiles et mesure dynamique

rapport interdécile = D9 / D1

- D9 / D1 compare deux seuils ; S80 / S20 compare des masses de revenus ; le top 1 % mesure la concentration au sommet.
- Mesure dynamique : corrélation entre revenus des parents et des enfants ; forte corrélation, faible égalité des chances.

3 Courbe de Lorenz et Gini

G = 1 − 0,2 × somme des (Y(k−1) + Y(k)) avec des quintiles

- Lorenz : part cumulée des revenus selon la part cumulée de la population, classée par revenu croissant.
- Gini : 0 pour l'égalité parfaite, proche de 1 pour l'inégalité maximale. Exemple : 5, 15, 30, 55, 100 % donne 0,38.

4 Utilitarisme et libertarisme

- Utilitarisme (Bentham, Mill) : maximiser le bien-être total ; inégalité juste si elle augmente ce total.
- Libertarisme (Nozick, 1974) : toute répartition issue d'acquisitions et d'échanges légitimes est juste ; État minimal.

5 Rawls et l'égalitarisme strict

- Rawls (1971), voile d'ignorance : libertés égales, juste égalité des chances, principe de différence.
- Principe de différence : une inégalité est juste si elle améliore le sort des plus défavorisés.
- Égalitarisme strict : égalité des situations, presque aucun écart accepté.

6 L'action des pouvoirs publics

- Fiscalité progressive (impôt sur le revenu) ; la TVA pèse plus, en proportion, sur les ménages modestes.
- Protection sociale : assurance (cotisations), assistance (RSA), prestations universelles ; services collectifs (école, santé).
- Lutte contre les discriminations et discrimination positive (loi Copé-Zimmermann, 2011).

7 Limites et débats

- Contrainte de financement : impôts, cotisations, dette ; efficacité discutée (non-recours).
- Légitimité : consentement à l'impôt (article 14 de la Déclaration de 1789).
- Effets pervers : trappe à inactivité, désincitation au travail ; la prime d'activité (2016) vise à les limiter.

Pièges à éviter

- Confondre D9 / D1 (rapport de seuils) et S80 / S20 (rapport de masses de revenus).
- Lire un Gini de 0,30 comme « 30 % de pauvres » : c'est un indice de concentration, sans unité.
- Dire que Rawls refuse toute inégalité : il accepte celles qui profitent aux plus défavorisés.
- Confondre égalité des chances et égalité des situations.
- Croire qu'une forte corrélation parents-enfants prouve à elle seule une cause précise.